

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL331

présenté par

M. Chassaing, M. Peu, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11 QUATER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° À la première phrase du neuvième alinéa, les mots : « l'association départementale des » sont
remplacés par les mots : « les associations départementales de ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer une plus grande participation des associations de maires ruraux
départementales à l'élaboration des listes de candidature à la commission départementale de la
coopération intercommunale (CDCI).